

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT (60880)
SEANCE DU 08/02/2022**

-=-=-=-=

- Date de convocation : 01/02/2022
- Date d'affichage délibération : 10/02/2022

Nombre de Membres :

- En exercice : 15
- Présents : 9
- Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux, le huit février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BERTRAND, Maire.

Étaient présents : Monsieur ALLAIRE Serge, Madame BERLEMONT Céline, Monsieur BERTRAND Éric, Madame CUGNET Brigitte, Monsieur HEMERYCK Gérard, Monsieur JOZEFIAK Cyril, Monsieur LESUEUR Jean-Claude, Madame LOMBARD Alexandra, Monsieur MORVAN Hervé.

Ont donné pouvoir : Madame BLANCHARD Bernadette à Monsieur BERTRAND Éric, Madame JACQUEMIN Muriel à Monsieur JOZEFIAK Cyril, Madame LETURQUE-PLANET Aurélie à Madame LOMBARD Alexandra, Monsieur LORGNET Daniel à Monsieur MORVAN Hervé, Madame SCHMITT Patricia à Monsieur BERTRAND Eric.

Étaient absents excusés : Monsieur LECLERE Christian.

Assistait en outre à cette séance : néant

Madame BERLEMONT Céline a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal du 20/01/2022 qui a été adressé à tous les conseillers a été adopté à l'unanimité.

2022-05 – Acquisition d'équipement pour l'entretien des espaces publics de la collectivité – Achat d'une tondeuse professionnelle : sollicitation d'une subvention auprès de l'état.

Rapporteur : Jean-Claude LESUEUR

La commune dispose d'une surface engazonnée totale de 18889 m² qui nécessite l'acquisition de matériel adapté pour un entretien régulier.

Aussi, la commission travaux vous propose l'achat une tondeuse professionnelle équipée du système mulching.

En effet, la commune a acquis une première fleur dans le cadre du Label des Villes et Villages Fleuris et le jury a prescrit l'usage du mulching pour enrichir les sols.

Ce matériel sera utilisé par les deux agents du service technique de la commune.

Le cout de l'acquisition de cette tondeuse professionnelle est estimé à 8 165.00€ HT.

Considérant que cette acquisition peut faire l'objet d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

EB

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'obtention d'une aide financière pour l'acquisition d'une tondeuse, au taux de subvention le plus élevé possible, étant précisé que la différence sera financée sur les fonds propres de la commune et inscrite au budget communal 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LESUEUR,
Vu l'avis favorable de la commission travaux,
Et après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'obtention d'une aide financière pour l'acquisition d'une tondeuse, au taux de subvention le plus élevé possible sur une dépense subventionnable de 8165.00€ HT.

SOLLICITE le Département pour l'obtention d'une aide financière pour l'acquisition d'une tondeuse, au taux de subvention le plus élevé possible sur une dépense subventionnable de 8165.00€ HT.

PRECISE que la différence sera financée sur les fonds propres de la commune et inscrite au budget communal 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses, en l'absence de questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 19h29.

La secrétaire de séance,
Céline BERLEMONT

Le Maire,
Éric BERTRAND

